



# COMMUNE DE KOERICH



## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

---

### AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 02.12.2022 et en raison de travaux d'asphaltage, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur le chemin de la Fontaine et la Place Marguerite Thomas-Clement à Koerich :

**Art.1 :** Pendant la période du 05.12.2022 de 06:00 heures jusqu'au 06.12.2022 à 18:00 heures, la circulation au chemin de la Fontaine sera règlementée comme suit :

- a) Route barrée (sauf riverains) entre les maisons n°8-25
- b) Interdiction de stationner entre les maisons n°8-25.

**Art. 2 :** Pendant la période du 05.12.2022 de 06:00 heures jusqu'au 06.12.2022 à 18:00 heures, la circulation à la Place Marguerite Thomas-Clement à Koerich sera règlementée comme suit :

- a) Route barrée (sauf riverains)
- b) Interdiction de stationner

**Art. 3 :** La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Art. 4 :** Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 02.12.2022

Le collège des Bourgmestre et échevins

